



Prestia Conseils
— FINANCES & PATRIMOINE —

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter l'activité de la société et les différents statuts règlementés dont nous relevons. Il vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre cabinet.

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Nos conseillers salariés et indépendants s'engagent à adopter une démarche professionnelle intégrant les caractéristiques déontologiques suivantes :

- ✓ Le respect de la réglementation en vigueur.
- ✓ L'observance stricte des règles d'éthique et de comportement.
- ✓ Le respect rigoureux des règles de déontologie de la profession.
- ✓ L'obligation de mettre au service de son client toutes ses connaissances et aptitudes dans l'exercice du conseil en gestion de patrimoine et de faire appel à des spécialistes, chaque fois que cette nécessité est avérée.
Il s'impose également de ne pas intervenir dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.
- ✓ Le respect des règles de confidentialité et de tenue du secret professionnel, hormis les cas où la loi en dispose autrement.

Siège : ZAC du Puech Radier, Bâtiment 6 – 34970 Lattes

SARL au capital de 15 000 € - RCS Montpellier 799 529 607

Carte professionnelle N°2014/34/2808 délivrée par la préfecture de l'Hérault

Garant : MMA ENTREPRISES – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

N°ORIAS 127104343 - CODE APE : 6622Z - N°SIRET : 799 529 607 00019

www.prestia-conseils.fr - N° de TVA intracommunautaire : FR 90 799529607

NOTRE DEMARCHE

Prestia Conseils a pour mission de servir en toute objectivité les intérêts de ses clients en leur offrant une vision globale de leur patrimoine grâce à une expertise plurielle et une forte dimension humaine. Cette approche transversale nous permet d'apporter des solutions sur mesure en prenant en compte l'ensemble des aspects fiscaux, juridiques, immobiliers et financiers nécessaire à la réalisation d'une stratégie patrimoniale optimale.

UNE INDEPENDANCE ASSUMEE

Afin de proposer en toute objectivité les solutions les plus pertinentes à nos clients, nous avons fait le choix de ne dépendre d'aucun réseau immobilier, bancaire ou compagnie d'assurance.

Cette indépendance nous permet de sélectionner et d'identifier librement les solutions d'investissements les plus fiables et les plus performantes du marché.

UN DEVOIR DE CONSEIL

En mettant la dimension humaine au cœur de notre démarche, nous nous engageons à aborder les avantages et inconvénients de chaque solution préconisée avec pédagogie et transparence.

Ce devoir d'exemplarité aide nos clients à appréhender au mieux l'ensemble des règlementations bancaires, fiscales et financières rattachées à leur situation personnelle ou professionnelle.

UN ENGAGEMENT DURABLE

Entreprise à taille humaine, nous construisons avec nos clients une relation de proximité basée sur l'écoute, la confiance et le respect de nos engagements.

Cette volonté forte se traduit par un positionnement réactif et impliqué qui s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement durable et adapté aux exigences de chacun de nos clients.

NOTRE OFFRE

Que vous soyez un retraité, un salarié, un chef d'entreprise ou une profession libérale, l'association de nos compétences au service de votre patrimoine vous garantira des prestations de conseils personnalisées, efficaces et performantes.

PLACEMENTS



- Assurance-Vie
- Trésorerie d'Entreprise
- OPCVM
- Contrats de Capitalisation
- PEA
- Contrats Madelin
- PERP
- FCPI-FIP
- SOFICA

FISCALITE



- OPCI
- Loi Pinel
- LMNP / LMP
- Loi Malraux
- Monuments Historiques
- Déficit foncier
- Immobilier Outre-Mer
- SCPI
- Démembrement

ASSURANCES



- Assurance de Prêt
- Santé
- Voiture
- Habitation
- PNO
- Accidents de la Vie
- Tempo Décès
- Obsèques

FINANCEMENT



- Crédits Immobiliers
- Crédits Investisseurs
- Renégociation de prêts
- Restructuration de prêts
- Crédits Travaux

PROFESSIONNELS et ENTREPRISES



- Préparation à la transmission d'entreprise
- Crédits professionnels
- Fiscalité d'entreprise
- Stratégie de rémunération
- Ingénierie sociale
- PEE / PERCO
- Article 83
- Frais Généraux / Homme clé

SUCCESSION



- Fiscalité des successions
- Aide à la création de SCI
- Fiscalité des SCI
- Optimisation patrimoniale
- Libéralités
- Stratégie matrimoniale

NOS GARANTIES

Prestia Conseils est en conformité avec l'ensemble des normes réglementaires liées à la profession de conseil en gestion de patrimoine, et notamment au regard de l'article 335-3 du Règlement Général de l'Autorité de marchés financiers (AMF) et de la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en assurance.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITE DE TUTELLE

Le cabinet Prestia Conseils est immatriculé auprès du registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le n°79952607 pour les activités suivantes :

- **Conseiller en investissements financiers (CIF)**, en attente de référencement par La Compagnie des CGPI, 8 rue Godot de Mauroy, 75009 Paris, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org).
- **Courtier en assurance ou réassurance** (n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr).
- **Courtier en Opérations de Banque et en Services de paiements (COBSP)** placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr).
- **Conseiller en investissement immobilier**, titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°T2014/34/08 délivrée par la préfecture de l'Hérault.

DEONTOLOGIE

Dans le cadre de l'exercice de ses activités et conformément au Code de Bonne Conduite de la Compagnie des CGPI et aux dispositions du Code des Assurances et du Code Monétaire et financier, Prestia Conseils dispose d'une couverture Responsabilité Civile professionnelle ainsi que d'une Garantie Financière couvrant l'ensemble de ses activités (contrat d'assurance N° 127 104 343 souscrit auprès de MMA).

CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Prestia Conseils s'interdit de communiquer et d'exploiter, en dehors de ses missions, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Compagnie des CGPI dans le cadre de ses missions de contrôle.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le cabinet Prestia Conseils est structuré pour offrir à ses clients des solutions complémentaires et « sur mesure » de gestion de patrimoine. Nous proposons à nos clients une approche globale de leur patrimoine en s'appuyant sur l'expertise et la complémentarité de ses spécialistes dans les domaines fiscaux, financiers, juridiques et patrimoniaux. Nos rencontres sont programmées ensemble au rythme que nous estimons nécessaires en fonction des solutions préconisées mais nous nous engageons sur 4 étapes minimums.

RENDEZ-VOUS DECOUVERTE

- Présentation de la société
- Bilan Patrimonial
- Définition des objectifs
- Document d'entrée en relation
- Documents règlementaires

RENDEZ-VOUS PRECONISATION

- Reprise des objectifs
- Présentation des solutions
- Validation de la solution
- Documents règlementaires

ACCOMPAGNEMENT

- Recherche de financements
- Accompagnement en banque
- Visite des sites immobiliers
- Accompagnement chez le notaire
- Suivi trimestriel par mail pour les placements financiers

SUIVI PERSONNALISE ANNUEL

- Remise à jour des informations
- Aide à la déclaration d'impôt
- Arbitrage des placements financiers

NOS PARTENAIRES

Banques



Assureurs



Promoteurs



Listes non exhaustives et évolutives

NOTRE REMUNERATION

- ✓ **Le montant de notre rémunération** si elle ne provient pas d'une rétrocession Partenaires, vous sera communiquée par écrit lors du second rendez-vous et fera l'objet d'une validation par signature.
- ✓ **Les honoraires de recherche de Financement** peuvent être sous certaines conditions et dans certains établissements bancaires inclus dans le prêt. Ils vous seront alors versés par la banque lors du déblocage des fonds. A réception des fonds sur votre compte, il vous incombera donc de nous faire le virement des honoraires.
- ✓ **Les honoraires de conseil** feront l'objet d'une lettre de mission présentée au rendez-vous de validation. Le paiement pourra être fractionné en fonction de la durée de la mission.

IMMOBILIER

- Rétrocession des partenaires.

PRODUITS D'ASSURANCE

- Rétrocession des partenaires.

PLACEMENTS FINANCIERS

- Rétrocession des partenaires.

CREDITS

- Rétrocession des partenaires.
- Honoraires de Recherche de Financement.

CONSEILS EN STRATEGIE D'ENTREPRISE

- Honoraires (évalués en fonction de la durée de la prestation).

CONSEILS EN STRATEGIE PATRIMONIALE

- Honoraires (forfaitaires en fonction des thématiques).

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toutes réclamations votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : **PRESTIA CONSEILS**, Bâtiment 6, ZAC DU Puech Radier 34970 LATTES.
- Par téléphone : **0 800 08 08 10 (Service & Appel gratuits)**
- Par mail : contact@prestia-conseils.fr

Traitement des réclamations à l'amiable :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dument justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- La Compagnie des CGPI : 8 rue Godot de Mauroy, 75 009 PARIS.
- L'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.
- La médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09.
- La Médiation de la consommation, ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 Paris.
- La médiation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné (e)

Atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien,

Fait en 2 exemplaires

A Le

Signature du (des) client (s)